

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10

Fax 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

@EnsemblepourSaillans

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Hiver 2021

SAILLANS

DANS CE NUMERO :

Le Mot du Maire

Compte rendu des réunions Page 3 à 10

Les infos du village Page 11 à 20

Vie associative Page 21

Vivre ensemble Page 24

Recyclons ensemble Page 23 à 27

Informations utiles Page 27 à 36

Annuaire des professionnels Page 36 à 37

Numéros utiles Page 39 à 42

Voyage dans le temps Page 43

Le mot du Maire,

2021 s'achève et je vous retrouve comme chaque année à cette même période, période emplie d'incertitudes quant à l'avenir de la pandémie, quant à notre avenir.

Malgré une année encore compliquée, le conseil municipal et moi-même continuons à travailler en complicité pour faire avancer notre village.

A l'heure où j'écris ce mot, nous avons dû prendre la triste décision d'annuler les vœux du Maire et le repas des anciens. Je prépare donc les colis de Noël pour l'ensemble de nos anciens, l'arbre de Noël pour les enfants de l'école.

Et puis ce vendredi 10 décembre, nous avons organisé une réunion afin de créer des liens par le biais de la création d'une association communale qui permettrait de croire en l'avenir, de créer des liens sociaux, festifs, amicaux, préparer l'avenir de l'après COVID.

Bien évidemment, les associations se sont essouffées depuis le début de cette épidémie. A tel point, que l'association des parents d'élèves de l'école n'a pas trouvé de nouveaux adhérents, même un abandon des membres présents, l'association des Amis de l'église a renouvelé tant bien que mal son trésorier, merci à Monsieur THOMAS pour sa candidature.

L'équipe du conseil municipal a donc pris le relais momentanément, mais sans vous, nous ne pouvons rien.

J'appelle tous les Saillanais désireux de s'impliquer pour le bien de tous à se manifester d'une manière ou d'une autre.

Notre optimisme ne s'amenuise pas, nous croyons en un monde bien meilleur !

Il n'est pas toujours facile d'avancer, nous avons tous, nos moments de bonheur et de tristesse, mais ne jamais baisser les bras,

Demain est forcément un jour meilleur,

Mon équipe et moi-même vous souhaitons de tout cœur, de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et surtout, surtout, une très bonne année 2022.



Martine TILLET-FAURIE
MAIRE DE SAILLANS

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal....

Réunion du 6 juillet 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Angélique BESOLI, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Bénédicte VARREON
Messieurs Christophe BATIT, François LESPINASSE, Jérôme MOULEDOUS, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Laurence de MECQUENEM,
Monsieur Dimitri DAILL

Pouvoir : Monsieur Dimitri DAILL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MOULEDOUS

Date de la convocation : le 1^{er} juillet 2021

Bénédicte VARREON est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Révision du PLU – *délib n° 20210706-01*

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 101-1 à L. 101-3, L. 103-2 à L. 103-6, L. 104-2, L. 132-1 et suivants, L. 153-1 et suivants, R. 132-1 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant que :

- les objectifs démographiques visés dans le PLU approuvé le 18 novembre 2011 n'ont pas été atteints, malgré la création de deux zones AU,
- le PLU pose certaines difficultés d'application, et est incompatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- il devient nécessaire de redéfinir l'affectation des sols dans le cadre d'une réorganisation du territoire communal

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal pour répondre aux objectifs suivants :
 - Mettre en compatibilité du PLU avec les orientations contenues dans le document d'orientations et d'objectifs du SCoT
 - Mettre en conformité le PLU avec les lois Grenelle et Alur, LAAF ou encore CAECE

- Accueillir la population dans le respect des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain
- Retirer les zones AU actuelles du plan de zonage
- Permettre des constructions, extensions et annexes en supprimant certains espaces verts intérieurs protégés
- que la concertation prévue aux articles L. 103-2 à L. 103-6 sera menée pendant toute la durée de la révision selon les modalités suivantes :

- Page Facebook
- Bulletin municipal
- Site Internet
- Installation d'une Boîte à idées au secrétariat
- Organisation de réunions publiques

- d'associer l'État, et consulter toute personne publique ou organisme, dès lors qu'ils en auront fait la demande selon les conditions définies aux articles L. 132-7 à L. 132-13 et R. 153-2 et R. 153-5 du code de l'urbanisme ;

- de consulter plusieurs cabinets d'urbanisme et de confier au mieux-disant la réalisation de la révision du PLU, et de donner autorisation à Madame le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à cette révision ;

- de solliciter l'État afin qu'une dotation, au titre des articles L. 132-15 du code de l'urbanisme, soit allouée à la commune pour participer au financement des frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU ;

- que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget investissement de l'exercice considéré.

Conformément aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Sous-Préfet,
- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Départemental,
- au représentant de la Chambre d'Agriculture,
- aux Maires des communes limitrophes,
- à la Présidente de la Communauté de Communes compétente en matière de PLH et dont la commune est membre,
- au Président du Syndicat chargé de l'élaboration du suivi du SCoT dans le périmètre duquel la commune est comprise,

En application de l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, elle sera en outre adressée pour information au centre national de propriété forestière.

Conformément aux R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Création du nouveau chemin rural du Faure - délib n° 20210706-02

Le Maire de la Commune de Saillans,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et la fixation de la largeur des chemins ruraux,
Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 141-4 à R 141-9,
Vu la délibération du conseil municipal n°20200616-06 en date du 16 juin 2020, portant sur la modification du chemin rural du Faure par échange de parcelles,
Vu la délibération du conseil municipal n°20210408-06 en date du 8 avril 2021, portant sur l'aliénation d'une partie du chemin rural du Faure,
Considérant la nécessité de créer un nouveau chemin rural,

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, qu'aucune objection n'a été formulée dans le registre d'enquête,

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure de création du chemin rural et donc il appartient au conseil municipal de créer ce chemin rural.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve la création du chemin rural, sis Le Faure, parcelles A 1555 et A 1558, issues de la division établie par la SARL GILLES CLUZANT.

Ce chemin est classé dans le domaine privé de la commune.

L'aliénation de la parcelle A 1559 et la création du nouveau chemin par les parcelles A 1555 et A 1558, comme indiqué sur les plans joints à la présente délibération, feront l'objet d'une mise à jour et d'un enregistrement auprès du Service de la Publicité Foncière (SPF) de Libourne.

Charge Madame le Maire de signer les actes notariés correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Remboursement des frais liés au déplacement du chemin rural du Faure - *délib n° 20210706-03*

Madame le Maire indique que, conformément à la délibération n°20200206-04 portant sur les modalités de déplacement du chemin rural par échange de parcelles, ainsi que sur l'engagement de Monsieur et Madame MITRA à régler tous les frais liés à ce déplacement, la commune va enjoindre les consorts MITRA, par titre exécutoire, à régler les montants suivants :

- parution aux Annonces Légales du Résistant du 3 décembre 2020 : **356,05 € TTC**
- parution aux Annonces Légales du Résistant du 3 juin 2021 : **375,58 € TTC**

Ces factures ayant été réglées par la commune.

Madame le Maire précise que si d'autres frais liés aux formalités de ce déplacement, devaient être engagés par la commune, un titre exécutoire correspondant au montant de ces dépenses, serait également émis.

Le conseil municipal approuve cette procédure à l'unanimité des membres présents.

Projet de Food Truck - *délib n° 20210706-04*

Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'un projet d'implantation d'un Food Truck aux abords du city stade, par un habitant de la commune a été adressé à la mairie et que chacun en a pris connaissance en amont par courriel. L'administré à l'initiative de ce projet et sa secrétaire sont présents à la réunion afin d'exposer leur concept et répondre aux questions des élus.

Après discussions, le conseil municipal, qui souhaite rendre ce nouveau lieu de vie attractif et convivial, émet un avis favorable à l'implantation d'un Food Truck à proximité de l'atelier municipal. Cet établissement pourra ouvrir de 16h00 à 22h00 en semaine et en week-end.

L'aire de jeux est en cours d'installation par les agents communaux et Bureau Véritas procèdera à la vérification des structures le 5 août prochain. Le conseil municipal souhaite organiser l'inauguration de ce nouveau city stade à la fin du mois d'août et demande la possibilité que ce Food Truck soit opérationnel lors de cet évènement.

Questions diverses

- **Mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation d'ateliers seniors**

L'association ASEPT en partenariat avec la Communauté de Communes du Fronsadais, a demandé à la mairie s'il était possible de lui mettre la salle des fêtes à disposition afin d'organiser des ateliers pour les seniors, quatre à douze demi-journées dans l'année. Les élus y sont favorables.

- **Salon des Arts**

Madame le Maire souhaiterait que soit organisé un « Salon des Arts » avec des artistes du secteur. Ce salon se tiendrait sur un week-end, probablement à l'occasion des Journées Portes Ouvertes des châteaux du Fronsadais. La Commission de l'Animation et des Festivités, dont Madame Angélique BESOLI est présidente, se chargera de cette organisation.

- **Bâtiments communaux**

Madame Hélène ROY adressera prochainement à l'ensemble des élus un comparatif des devis de remplacement des menuiseries à l'école qu'elle a reçus. Une validation par le conseil municipal est envisageable à la fin du mois de juillet.

Concernant le bâtiment de la « MAM », Mme ROY rend compte à ses collègues de son entrevue avec l'un des interlocuteurs de la société mise en cause dans les malfaçons. Un nouveau rendez-vous est programmé le 13 juillet prochain avec le gérant de cette entreprise.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Réunion du 2 septembre 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Angélique BESOLI, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Bénédicte VARREON
Messieurs Christophe BATIT, François LESPINASSE, Jérôme MOULEDOUS, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Laurence de MECQUENEM,
Monsieur Dimitri DAILL

Pouvoir : Monsieur Dimitri DAILL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MOULEDOUS

Date de la convocation : le 20 août 2021

Monsieur Christophe BATIT est nommé secrétaire de séance

Augmentation du tarif du restaurant scolaire et de la garderie municipale –délib n°20210902-01

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire concernant les absences injustifiées des enfants. En effet, le nombre de repas étant commandé à l'avance auprès des fournisseurs, toute absence entraîne gaspillage et coût pour la commune. Madame le Maire propose donc que les absences des enfants soient déduites de la facturation des repas à la seule condition que les parents fournissent à la mairie un certificat médical dans les 48 heures.

Par ailleurs, elle propose une augmentation des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie municipale, qui n'ont pas été modifiés depuis janvier 2020.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de procéder à une augmentation des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie municipale à compter de la rentrée des classes 2021-2022, soit le 2 septembre 2021, comme suit :

- Cantine 2.40 € au lieu de 2.20 €
- Garderie à la semaine 7,20 € au lieu de 7 €
- Garderie à la journée 2.70 € au lieu de 2.60 €

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz –délib n°20210902-02

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Elle propose au Conseil

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur plafond prévue au décret visé ci-dessus),
2. que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Madame le Maire indique que la longueur totale de canalisations de gaz sur la commune pour l'année 2021 est de 4,62 km.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Décision modificative n° 1 –délib n°20210902-03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à une erreur d'imputation lors du règlement de la facture d'assainissement de la future MAM, il convient de voter une décision modificative. Elle propose la décision suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21538 : Autres réseaux		11 581.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		11 581,00 €
R 21532 : Réseaux d'assainissement		11 581.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		11 581,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative.

Décision modificative n°2 – délib n°20210902-04

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à une erreur d'imputation lors du règlement de la facture d'extension du réseau électrique pour le lotissement La Longua, il convient de voter une décision modificative.

Elle propose la décision suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20422 : Privé : Bâtiments et instal.		2 142.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		2 142,00 €
R 21534 : Réseaux d'électrification	2 142.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	2 142,00 €	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative.

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses – délib n°20210902-05

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle, qui, selon le principe de prudence, doit être traitée, par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Soucieuse d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, la Commune de Saillans souhaite mettre en œuvre une provision pour créances douteuses. A ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec Monsieur le Trésorier de Libourne sur sa mise en place.

L'identification et la valorisation du risque implique un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable public. L'objectif est d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision des créances du fait de leur irrécouvrabilité.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice. Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables et sur proposition du comptable public.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie de Libourne ;
- de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) non encaissés dont les débiteurs sont en difficulté ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Questions diverses

1/ Madame le Maire réitère son souhait de la recreation d'un Comité des fêtes, avec dans l'idéal une réunion des associations de la commune pour y contribuer. La volonté est de pouvoir fédérer un élan des habitants de la commune autour de cette idée, et qu'ils puissent, pour ceux qui le souhaitent, en faire partie.

2/ Madame le Maire indique que le contrat d'agent d'entretien de Mme Vanessa Carlais a pris fin au profit de Mme Malika Ammar pour un contrat aidé d'une durée de 6 mois.

3/ Il est porté à la connaissance du conseil municipal la plainte par téléphone d'une habitante de la commune de Libourne relative à une éventuelle divagation et/ou de maltraitance d'animaux aux abords du chemin des Combes. Les débats ne tendent pas à valider cette information, certains membres du Conseil ayants pu constater la bonne gestion des animaux parqués sur cette zone. Des visites régulières seront réalisées pour s'assurer de la pérennité de cette situation.

4/ Concernant le chemin des Combes et les routes attenantes, M. Christophe BATIT rapporte avoir reçu verbalement la plainte d'un riverain (et en valide le contenu pour l'avoir constaté personnellement) concernant la circulation excessive avec vitesse élevée et le bruit anormal de motos de cross, principalement le week-end. Une plainte a d'ailleurs été déposée à la gendarmerie de Villegouge à cet effet.

Renseignement pris, l'utilisation de ces motos est effectuée sur un terrain privé, la Mairie n'est donc pas en mesure d'agir directement pour ces nuisances.

La Mairie, selon les nouvelles plaintes à recevoir, se réserve cependant le droit de faire contrôler la bonne application de l'article R.421-19 g du Code de l'urbanisme ainsi que le respect des règles de l'OFB.

5/ M. Jérôme MOULEDOUS, Président de la Commission de la Voirie propose l'étude de la mise en place de panneaux d'indication spécifiques dans le bourg de la commune pour sensibiliser les conducteurs à la réduction de leur vitesse (pour la sécurité des enfants particulièrement).

Une étude sera faite en ce sens dans le même temps qu'un dispositif physique (dos d'âne, étranglement de la voirie,...) afin d'assurer une vitesse réduite de circulation aux abords de l'école.

6/ La mise en place du Food truck s'est déroulée dans de bonnes conditions et les exploitants sont satisfaits de la fréquentation. A terme, une prise sécurisée extérieure dédiée à cette activité pourra être envisagée ; une augmentation de la capacité du compteur électrique ayant déjà été réalisée pour assurer un fonctionnement normal.

7/ Mme Hélène ROY, Présidente de la Commission des Bâtiments, nous fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue, en présence de Madame le Maire, avec le gérant et le commercial de la société ayant réalisé les travaux de la MAM.

Ces derniers ont reconnu l'ensemble des malfaçons relevées et s'engagent sur une planification des travaux pour les jours à venir. Les solutions techniques proposées par leurs soins seront validées en amont par la commission, et leurs experts au besoin.

Mme Hélène ROY, présente le détail final des propositions financières des 6 sociétés en concurrence pour le marché de renouvellement des menuiseries et la mise en place des stores de l'école.

Après examen, le Conseil vote à l'unanimité pour la société retenue et espère que la réalisation pourra intervenir dans les meilleurs délais.

Des travaux sont à réaliser sur les bâtiments de « la cure », à savoir la réparation d'une fissure sur un mur et la rénovation de la toiture. Ces réalisations doivent être réalisées au plus tard au 1^{er} trimestre 2022.

Madame le Maire indique qu'une étude doit être réalisée concernant une problématique d'évacuation des eaux de pluie sur la toiture de la salle des fêtes. Mme Hélène ROY est chargée de cette étude.

8/ L'organisation d'une exposition d'arts à l'occasion du week-end des portes ouvertes de Fronsac le 23 et 24 octobre 2021 est validée par Madame le Maire. M. Christophe BATIT, Président de la commission de l'information, est chargé de communiquer sur cet évènement.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h00



Les infos de notre village...

Etat Civil

Mariages :

Nous avons le plaisir de vous faire part de la célébration des mariages suivants

Le 07 août 2021 Monsieur François LESPINASSE (Adjoint au Maire) a célébré le mariage de son fils Mathieu LESPINASSE avec Madame Coralie Samantha LACOMBE.

Le 16 octobre 2021 Madame Martine TILLET-FAURIE a célébré l'union de Monsieur Daniel Abderrazzak PEREZ HARIRI avec Madame Karima KHODRI.

Le 20 novembre 2021 Madame Martine TILLET-FAURIE a célébré l'union de Monsieur Serge, Jean-François DALMAS avec Madame Catherine, Jacqueline VIGNOLI.

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



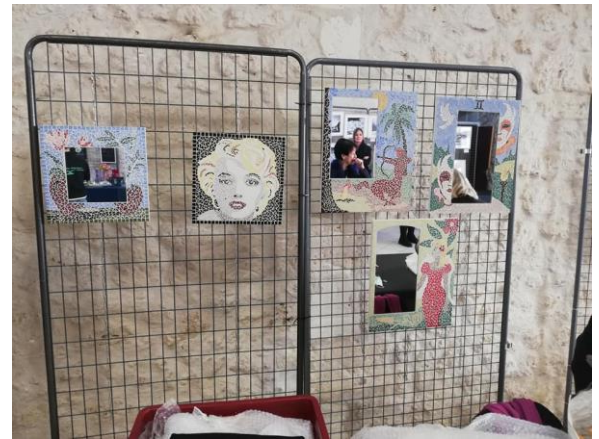
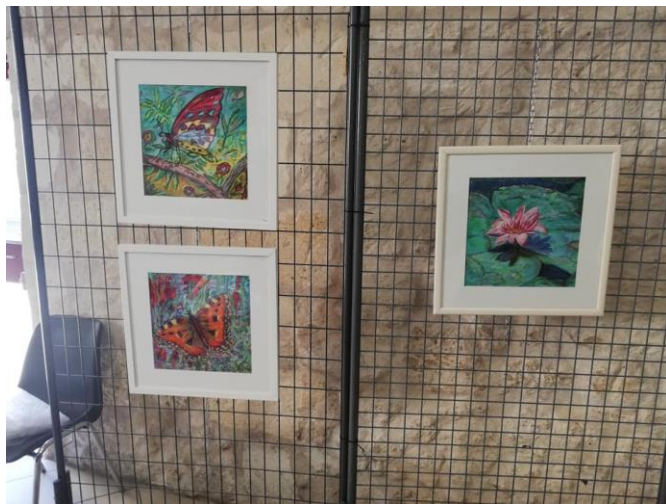
Exposition d'art des 23 et 24 octobre 2021

Dans le cadre du week end des portes ouvertes de Fronsac, nous avons souhaité créer un événement d'art au travers d'une exposition/vente réunissant plusieurs disciplines. Cet événement très bien accueilli par les visiteurs sera sans nul doute reconduit l'année prochaine. Nous renouvelons ici un franc et sincère merci aux exposants présents.











Cérémonie du 11 novembre

Un moment de recueillement et de partage entre les habitants et les enfants de la commune autour de Mme Martine TILLET-FAURIE, Maire de Saillans.

Une cérémonie saluée par une météo hivernale ensoleillée et conclue par un vin d'honneur convivial à la Mairie.





Notre village et ses viticulteurs...

Nous souhaitons mettre en avant et vous présenter la richesse de notre terroir au travers des viticulteurs présents sur notre appellation et notre commune.

Au fil de ce numéro de votre bulletin municipal, et des suivants, vous découvrirez l'histoire d'un château.

Vignerons depuis sept générations...

La famille Gaudrie, vigneron à Fronsac depuis sept générations au Château Villars, perpétue le savoir-faire traditionnel de la culture de la vigne. Aujourd'hui, le vignoble produit des vins de Bordeaux reconnus à travers le monde pour leur caractère d'exception.

La Tradition



C'est dire si la tradition est une valeur primordiale qui préside à la conduite de ce domaine familial. Mais depuis plus de vingt ans, l'évolution qualitative des vins du Château Villars s'est faite en appliquant aussi les préceptes de l'**œnologie moderne** pour en faire une des références de son appellation.

Situé sur des coteaux dominant la vallée de l'Isle, le vignoble est planté sur un terroir argilo-calcaire propice à l'élaboration de [vins de Bordeaux](#) d'une grande finesse aromatique et d'une élégance remarquable en bouche.

Les différentes parcelles et **cépages** ne sont vendangés qu'après un contrôle minutieux de la maturité. Il n'est pas rare que les vendanges s'étalent sur plusieurs semaines, permettant ainsi de cueillir les grappes à leur richesse maximum. Depuis 1978, [les vins](#) y sont exclusivement élevés en barriques renouvelées par tiers chaque année. Du vignoble à la mise en bouteille, une grande rigueur technique est mise en œuvre jusque dans les moindres détails afin que les vins du Château Villars soient de dignes représentants de la famille des **Grands Bordeaux**.

Notre histoire

Le domaine du Château Villars appartient à notre famille depuis plus de sept générations, comme l'attestent plusieurs documents datant de la Révolution française et du Premier Empire. Mis à part ces actes notariés, on possède peu d'informations sur la vie au domaine de cette époque. Il est cependant très probable que le Château Villars ait dû traverser le 19^{ème} siècle avec

les mêmes fortunes et les mêmes malheurs que le reste du monde viticole. Le mildiou, l'oïdium ou encore le phylloxera n'ont pas dû épargner nos ancêtres plus que leurs voisins.

Toutefois, à force de persévérance et d'opiniâtreté, Octave Trocard possède un beau **domaine viticole** à l'aube du 20^{ème} siècle et, déjà soucieux de la qualité et de la réputation des vins de Villars, il obtient une médaille d'or lors de l'exposition d'Anvers, en 1907.



Malheureusement, le grand drame de 1914 viendra anéantir ses projets. Il perd son épouse Marguerite en 1915 alors qu'elle n'avait que 27 ans. Lui non plus ne survivra pas à la Grande Guerre, il en avait 38 ! Il laisse le domaine à ses deux filles, désormais orphelines et bien trop jeunes pour diriger l'exploitation.



C'est Monsieur Godin, nommé tuteur de Marie Louise et Thérèse Trocard, qui assure la gestion du domaine tandis qu'une amie de la famille, Jeanne Dehaut, élève les deux jeunes filles. Sans descendance, elle leur léguera sa propre propriété.

En 1934, Jean-Jacques Gaudrie épouse Thérèse et s'attelle au redressement de la propriété et à la replantation des vignes ; les années d'après-guerre ont mis à mal le **vignoble**. Le courage et la volonté ne lui manquent pas. C'est un viticulteur dans l'âme, amoureux du travail bien fait et soucieux de redonner à Villars son lustre d'antan.

Jean-Claude, l'aîné des deux fils, viendra épauler ses parents à partir de 1953 et prendra définitivement la direction de l'exploitation, à la mort de son père en 1968. Sous son impulsion, la vinification devient l'objet de toutes les attentions et les progrès récents de l'œnologie moderne lui permettent d'améliorer rapidement la **qualité des vins**. Une première médaille au Concours Général Agricole de Paris récompense son intuition en 1973.

Mais son grand coup est à venir. Inquiet de l'entrée imminente de l'Espagne dans le Marché Commun, il pense qu'il faut travailler encore mieux pour donner encore plus d'éclat aux vins de Fronsac. En 1978, il achète ses premières barriques neuves et élève désormais Château Villars à la manière des **Grands crûs classés du bordelais**. Le succès est immédiat et la reconnaissance des amateurs de grands vins et des médias donnera à Villars une nouvelle dimension.



Après avoir cruellement manqué d'hommes dans les années 1920, la famille Gaudrie devient une vraie tribu de garçons. Jean-Claude et Brigitte auront trois fils, Philippe, Thierry et Jean-Pascal. Parmi la nouvelle génération, seule Camille, l'aînée, adoucit un peu l'ambiance au milieu d'Arthur, David, Benjamin, Félix, Oscar et Mathias. Depuis 1991, Thierry, **œnologue**, s'occupe des vinifications et gère le domaine depuis 1997.

Aujourd'hui

En un siècle, le Château Villars aura vu sa surface doubler. Le domaine s'est construit lentement, principalement par l'achat de **vignes** voisines et déjà âgées, pour ne jamais rompre l'équilibre entre les plus anciennes plantations et le rajeunissement obligé du vignoble.

Aujourd'hui, l'exploitation située à Saillans près de Libourne et Bordeaux compte 30 hectares de vignes, ainsi que 5 hectares de prairie et 5 hectares de bois.

Les offres promotionnelles de fin d'année

Certains de nos viticulteurs ont souhaités vous accompagner durant ces fêtes en vous proposant leurs produits

***** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération *****



**POUR L'ACHAT DE 2 CAISSES DE 6 BOUTEILLES DE LABORY 2015,
UN MAGNUM DE BARBEY OFFERT**

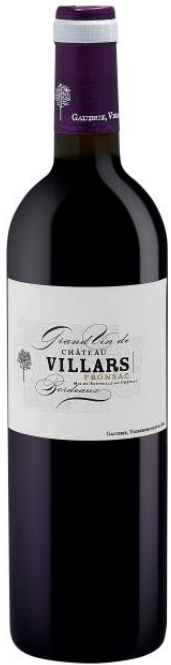
Contact et commandes : 05 57 84 40 58



1 BOUTEILLE OFFERTE POUR L'ACHAT D'UN CARTON DE 6 BOUTEILLES

Offre Valable sur Magondeau Blanc 2019, Rosé 2020 et Beau Site 2014)

Contact et commandes : 1 Port de Saillans, 33141 Saillans 05 57 84 32 02



**REMISE PERMANENTE DE 5% SUR L'ENSEMBLE DES VINS POUR
TOUT HABITANT DE SAILLANS**

Contact et commandes : 05 57 84 32 17



La vie associative ...

ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE

Présient : Henri TROCARD
Tél. : 05 57 84 37 35

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : Isabelle GAUTIER
Tél. : 05 57 74 37 02
Email : isabellegautier29@orange.fr

FUSIL SAILLANAIS

Président : Jean-Louis LESPINASSE
Tél. : 06 79 43 35 80
Email : jeanloulou0106@outlook.fr

SO YOGA

Solange SIDOLLE
Tél. : 06 62 69 96 24
Email : soyoga@outlook.fr

MOMENTS DE BIEN-ETRE (Réflexologie)

Fanny FUDAL
Tél. : 06 23 39 33 92
Email : fannyfudal@gmail.com

BOXE IN SAILLANS

Président : Stéphane CARDINAL
Tél. : 06 35 51 55 99
Email : boxeinsailans@gmail.com





ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS

Compte-rendu de l'assemblée générale année 2020.

Ouverture de l'assemblée générale le 26 octobre 2021 à 18 h, salle des fêtes de Saillans.

Présents : Mrs Trocard, Duffieux, Lajus, Thomas, Roy.

Mmes Trocard, Lajus Pelletier Faurie, Feydieu, Vareon, Roy H. , Roy M.

- Ordre du jour :**
- Bilan moral et financier
 - Renouvellement du bureau (poste trésorier vacant)
 - Cotisation 2021
 - Travaux à venir
 - Manifestations
 - Questions diverses

Bilan moral :

Une année qui s'annonce bien difficile !!!! Nous maintenons quand même nos deux manifestations le loto et la pièce de théâtre. La motivation de tous demeure, bien que peu de personnes extérieures répondent à nos appels. Ce fut sans compter sur la Covid 19, qui perturba la vie de tout un chacun, et nous obligea à reporter l'Assemblée Générale de l'Association. A nous de poursuivre nos actions afin de continuer à entretenir cette église. Bilan approuvé à l'unanimité.

Bilan financier :

Lecture des comptes de recettes et de dépenses. Situation financière du compte courant et compte épargne. Comptabilité saine et réserve financière suffisante (voir PJ). Bilan approuvé à l'unanimité.

Renouvellement du bureau :

La démission du poste de trésorier de Mme Lajus courant 2020, nous amène à rechercher un nouveau trésorier. Parmi les personnes présentes, M. Thomas, nouveau résident de Saillans s'est proposé pour le poste. Après concertation et vote à main levée, il est élu à l'unanimité comme nouveau trésorier. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre association.

La nouvelle composition du bureau et les statuts seront présentés en préfecture, et un rendez-vous sera pris à la Caisse l'Épargne pour les nouvelles signatures.

Cotisation 2021 :

Comme l'an passé, nous laissons la cotisation 2021 à 30 euros.

Manifestations :

Le **loto**, principale manifestation de l'association, a toujours beaucoup de succès et nous l'avons encore perçu en ce 2 Février 2020. Merci aux viticulteurs qui nous accompagnent chaque année et aux adhérents.

La **pièce de théâtre** du Dimanche 8 Mars 2020, en partenariat avec la troupe du théâtre des 2 Rivières, nous a procuré une après-midi divertissante. Nous espérons continuer ce partenariat.

Un **réцитal de chansons françaises** était programmé pour le Dimanche 5 Avril 2020 à 15h à la salle des Fêtes. Mais la situation sanitaire (due à la covid19) nous a obligé à l'annuler. Nous recontacterons les artistes pour 2022.

Manifestations 2021 :

Nous maintenons la date du 1^{er} dimanche de Février pour organiser notre loto traditionnel. Nous reprendrons contact avec les artistes pour le concert de chansons françaises.

Travaux à venir :

Un courrier commun mairie/association sera adressé à l'architecte des Bâtiments de France, pour une demande de rendez-vous et établir un état des lieux. L'humidité étant le problème majeur. Un projet de grille installée dans l'entrée de l'église a été abordée. Elle permettrait de laisser l'église ouverte aux beaux jours, ce qui procurerait une meilleure ventilation de l'intérieur et une visibilité pour le public de passage, sans pour autant nuire à sa sécurité. Cette proposition doit être étudiée.

Un rendez-vous est fixé le Samedi 20 novembre à l'église avec madame la Maire et les membres du bureau pour une visite de l'église, afin d'établir un plan de travaux, le but étant d'effectuer une tranche chaque année, en fonction de nos finances.

La réfection de la grille du cimetière n'a pas été retenue pour le moment.

Questions diverses :

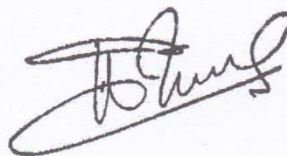
Un démarchage auprès des entreprises pourrait se faire pour percevoir de nouveaux dons, ces derniers étant déductibles des impôts.

La création d'un site internet.

Le lancement d'une souscription sur une plateforme participative.

Nous clôturons cette assemblée générale à 20h. Merci à tous pour votre présence et votre écoute.

Le président Mr Trocard.



Vivre Ensemble...



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Les prochains scrutins sont l'élection présidentielle (dimanches 10 et 24 avril 2022) et les élections législatives (dimanches 12 et 19 juin 2022).

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin, soit le vendredi 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et le vendredi 6 mai 2022 pour les élections législatives

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?

- 01** Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »
- 02** Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)
- 03** Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire
- 04** Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

* Pièce d'identité et justificatif de domicile

Recyclons Ensemble...

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et de l'école, puis un dernier au lieu dit "Les Struliez" **servent exclusivement aux bouteilles** et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) :

9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



Déchèterie (Pôle Recyclage)

Il est possible de vous présenter en Pôle Recyclage :

- **SANS rendez-vous** : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 13h à 17h.
- **AVEC rendez-vous** : les vendredis et samedis.

Inscription sur le site du Smicval : <https://www.smicval.fr>



Bacs d'ordures ménagères et de de recyclage

Les camions du SMICVAL passent :

- tous les mardis pour les bacs marron
- un vendredi sur deux pour les bacs jaunes

Dès que le ramassage est effectué veuillez rentrer vos poubelles à votre domicile; il est interdit de laisser la poubelle au bord de la route, sur le trottoir, ou sur une place publique sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.



smicval

Art R633-6 et R644-2 du code pénal.

Mon calendrier de collecte : SAILLANS



Dec. 2021	Jan. 2022	Feb. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022	Mai. 2022	Jui. 2022	Jul. 2022	Aou. 2022	Sep. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022
Jeu. 01	Sam. 01 (Férié)	Mar. 01	Mar. 01	Ven. 01	Dim. 01 (Férié)	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01	Mar. 01 (Férié)
Jeu. 02	Mer. 02	Mer. 02	Mer. 02	Sam. 02	Jeu. 02 (Férié)	Jeu. 02	Sam. 02	Mer. 02	Ven. 02	Dim. 02	Mer. 02
Jeu. 03	Jeu. 03	Jeu. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Lun. 02	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03	Jeu. 03
Sam. 04	Lun. 03	Ven. 04	Ven. 04	Lun. 04	Mar. 03	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04	Jeu. 04
Dim. 05	Mar. 04	Sam. 05	Sam. 05	Mar. 05	Mer. 04	Dim. 05	Mar. 05	Ven. 05	Lun. 05	Mer. 05	Ven. 04
Jeu. 06	Sam. 05	Dim. 06	Dim. 06	Jeu. 06	Jeu. 05	Lun. 06	Mer. 06	Sam. 06	Mer. 06	Mer. 06	Sam. 05
Jeu. 07	Jeu. 06	Lun. 07	Lun. 07	Mer. 07	Ven. 06	Lun. 07	Jeu. 07	Dim. 07	Mer. 07	Ven. 07	Dim. 06
Mer. 08	Ven. 07	Mar. 08	Mar. 08	Ven. 08	Sam. 07	Mer. 07	Ven. 08	Lun. 08	Jeu. 08	Sam. 08	Lun. 07
Mer. 09	Mer. 08	Mer. 09	Mer. 09	Sam. 09	Dim. 08	Mer. 08	Sam. 09	Mar. 09	Ven. 09	Dim. 09	Mer. 09
Jeu. 10	Jeu. 10	Jeu. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Jeu. 09 (Férié)	Jeu. 09	Dim. 10	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 10	Mer. 09
Sam. 11	Lun. 10	Ven. 11	Ven. 11	Lun. 11	Lun. 09	Ven. 10	Lun. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 10
Dim. 12	Mar. 11	Sam. 12	Sam. 12	Mar. 12	Mar. 10	Sam. 11	Mar. 12	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12	Ven. 11
Jeu. 13	Dim. 12	Lun. 13	Lun. 13	Mer. 13	Mer. 11	Dim. 12	Mer. 13	Sam. 13	Mar. 13	Jeu. 13	(Férié)
Mer. 14	Lun. 13	Mer. 14	Mer. 14	Jeu. 14	Jeu. 12	Lun. 13	Jeu. 14	Dim. 14	Mer. 14	Ven. 14	Sam. 12
Jeu. 15	Ven. 14	Mar. 15	Mar. 15	Ven. 15	Ven. 13	Mar. 14	(Férié)	Lun. 15	Jeu. 15	Sam. 15	Dim. 13
Mer. 16	Sam. 15	Mer. 16	Mer. 16	Sam. 16	Sam. 14	Mer. 15	Ven. 15	Lun. 16	Ven. 16	Dim. 16	Lun. 14
Jeu. 17	Dim. 16	Jeu. 17	Jeu. 17	Dim. 17	Dim. 15	Jeu. 16	Sam. 16	Mar. 16	Sam. 17	Lun. 17	Mer. 15
Sam. 18	Lun. 17	Ven. 18	Ven. 18	(Férié)	Lun. 16	Ven. 17	Dim. 17	Mer. 17	Dim. 18	Mar. 18	Mer. 16
Dim. 19	Mar. 18	Sam. 19	Sam. 19	Lun. 18	Mar. 17	Sam. 18	Lun. 18	Jeu. 18	Lun. 19	Mer. 19	Jeu. 17
Jeu. 20	Mer. 19	Mer. 20	Mer. 20	(Férié)	Mer. 18	Dim. 19	Mar. 19	Ven. 19	Mar. 20	Jeu. 20	Ven. 18
Mer. 21	Jeu. 20	Dim. 21	Dim. 21	Mer. 21	Jeu. 19	Lun. 20	Mer. 20	Sam. 20	Mer. 21	Ven. 21	Sam. 19
Jeu. 22	Ven. 21	Lun. 21	Lun. 21	Jeu. 22	Ven. 20	Mar. 21	Jeu. 21	Dim. 21	Jeu. 22	Sam. 22	Dim. 20
Sam. 23	Sam. 22	Mar. 23	Mar. 23	Ven. 23	Sam. 21	Mer. 22	Ven. 22	Lun. 22	Ven. 23	Dim. 23	Lun. 21
Jeu. 24	Dim. 23	Jeu. 24	Jeu. 24	Sam. 24	Dim. 22	Jeu. 23	Sam. 23	Mar. 23	Sam. 24	Lun. 24	Mer. 23
Sam. 25	Lun. 24	Ven. 25	Ven. 25	Ven. 25	Lun. 23	Ven. 24	Dim. 24	Mer. 24	Dim. 25	Mar. 25	Jeu. 24
(Férié)	Mar. 25	Sam. 26	Sam. 26	Dim. 26	Mar. 24	Sam. 25	Lun. 25	Jeu. 25	Lun. 26	Mer. 26	Ven. 25
Dim. 27	Mer. 26	Dim. 27	Dim. 27	Lun. 26	Mer. 25	Dim. 26	Mar. 26	Ven. 26	Mer. 27	Jeu. 27	Sam. 26
Jeu. 28	Jeu. 27	Lun. 28	Lun. 28	Mer. 27	Jeu. 26	Lun. 27	Mer. 27	Sam. 27	Mer. 28	Ven. 28	Dim. 27
Mer. 29	Ven. 28	Mer. 29	Mer. 29	Mer. 28	(Férié)	Mar. 28	Jeu. 28	Dim. 28	Jeu. 29	Sam. 29	Lun. 28
Jeu. 30	Sam. 29	Jeu. 30	Jeu. 30	Jeu. 29	Ven. 27	Mer. 29	Ven. 29	Lun. 29	Sam. 29	Dim. 30	Mer. 29
Mer. 31	Dim. 30	Ven. 31	Ven. 31	Sam. 30	Dim. 29	Jeu. 30	Sam. 30	Mar. 30	Ven. 30	Lun. 31	Mer. 30
	Lun. 31				Mer. 31	Dim. 31					

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi).
 * SUJIVANT) ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée.

Infos Pratiques et Contact

Accueil du lundi au vendredi

9h - 19h30 et 14h - 17h

☎ 05 57 84 74 00

@ contact@smicval.fr

🌐 www.smicval.fr

📍 8 route de la Finière
33310 St-Denis-de-Pile



Compostage individuel
Faites votre compost individuel dans votre jardin ou sur un balcon. Utilisez un composteur individuel ou un sac de compostage individuel.

Collecte des restes alimentaires
Mettre les restes alimentaires dans votre sac de collecte alimentaire.

Collecte des papiers et emballages recyclables
Mettre les papiers et emballages recyclables dans votre sac de collecte papier et emballage recyclable.

Apport volontaire du verre
Mettre le verre dans votre sac de collecte verre.

Apport volontaire des vêtements et textiles
Mettre les vêtements et textiles dans votre sac de collecte vêtements et textiles.

Collecte déchets non recyclables
Mettre les déchets non recyclables dans votre sac de collecte déchets non recyclables.

Apport volontaire en Pôle Recyclage (déchèterie)
Ouvert du lundi au samedi

- SANS rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et jeudis
- AVEC rendez-vous, les vendredis et samedis

Préférez pour le prochain votre sac de collecte alimentaire

ou

Informations utiles ...

Vous voulez **CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER**

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME AU 01/01/2022

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide** (notamment avec l'utilisation d'AD'AU) **et accessible à tous** qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

- 1 Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.
- 2 Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.



- 3 Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- 4 Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

- 5 Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.



- 6 Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, des agents sont à votre disposition.

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME AU 01/01/2022

Comment déposer mon dossier en ligne?

Votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

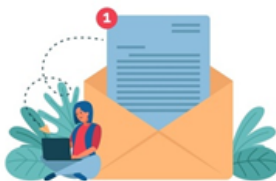
Les différentes étapes pour déposer mon dossier



Créer un compte en ligne sur :

<https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique>

Choisir le formulaire en ligne adapté à votre projet et joindre les documents numériques du dossier, aux formats admis et en respectant la taille maximale autorisée.



Soumettre le dossier à votre service instructeur !
Et suivre en ligne l'état d'avancement de votre demande

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

L'agent en mairie pourra-t-il toujours m'aider
à constituer mon dossier ?

Pour l'usager comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Les agents seront davantage disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers.

Nos agents, en mairie, restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Plus d'information - Écrivez à : mairie-de-saillans@orange.fr

Mairie de Saillans
1 Champ de Villard
33141 Saillans

Ou auprès de notre service instructeur du PETR du Grand Libournais à l'adresse suivante : ads@grandlibournais.eu



Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?

Afin d'accompagner les usagers dans la constitution de leur dossier électronique, vous pouvez vous appuyer sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Le dépôt dématérialisé sera mis en service au 1^{er} janvier 2022.
A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse indiqué ci-dessus.

LE SERVICE INSTRUCTEUR DU PETR DU GRAND LIBOURNAIS



GRAND Libournais
Pôle Territorial

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement P.C.

SERVICE ADS

L'ACCUEIL
Accueil du public sur rendez-vous :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
1 Place Maurice Druon 33570 Les Artigues-de-Lussac
Accueil téléphonique :
Mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00
Lundi et mercredi
de 9h00 à 12h00

VOS CONTACTS
Responsable du service: **Virginie BROUILLAC**
vbrouillac@grandlibournais.eu / 05.57.55.00.75

Instruction:
Emilie RICARD
ericard@grandlibournais.eu
☎ 05.57.55.00.70
Alice ROCHEREAU
arochereau@grandlibournais.eu
☎ 05.57.55.00.73
Amélie TALAVET
atalavet@grandlibournais.eu
☎ 05.24.24.00.57
Administratif :
Isabelle BYTNAR
ads@grandlibournais.eu
☎ 05.57.55.00.74





Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde -283 rue d'Ornano – 33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 97 81 89

www.cauegironde.com

contact@cauegironde.com

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...). - Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais propose 3 services :

Un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Il est à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne afin de les maintenir à leur domicile autant qu'elles le souhaitent.

Les interventions ont lieu 7 jours/7 à partir de 7h et jusqu'à 20h30, pour divers types de prestations (aide à l'entretien, aide à la personne, accompagnement social).

Les prestations sont facturées 21€/heure du lundi au samedi et 22€/heure les dimanches et jours fériés.

Mais les bénéficiaires peuvent solliciter un soutien financier, en fonction de leur situation, pour la prise en charge des aides à domicile auprès de plusieurs organismes.

Les agents du SAAD sont bien évidemment équipés par le service pour la sécurité de tous dans le contexte sanitaire actuel de COVID 19 et ils respectent scrupuleusement les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

*Aider les autres,
Faites-en votre métier !*

Avec : 
Fronsadai
 Centre Intercommunal d'Action Sociale
 CIAS

Vos atouts :

- ✓ Autonomie
- ✓ Sens de la communication
- ✓ Capacité d'adaptation

On recrute DES AIDES À DOMICILE

Diplôme ou expérience dans le secteur,
les débutants sont acceptés !

 **VÉHICULE INDISPENSABLE**
 frais de déplacement et temps de trajet
 remboursés

Les + :
 proposés par le CIAS
 du Fronsadai :

- ✓ CDD de 12 mois
 possibilité de titularisation
- ✓ Participation
 mutuelle et comité
 d'entreprise

Entretien du cadre de vie

**Aider la personne dans les actes
essentiels de la vie quotidienne**

Assurer une présence et une écoute

**Préserver l'autonomie de
la personne aidée**

ENVOYER VOTRE CV ET VOTRE LETTRE DE MOTIVATION :
 à la Communauté de Communes du Fronsadai : Service Ressources Humaines
 1 avenue Charles de Gaulle 33240 St Germain de la Rivière ✉ rh@cdc-fronsadai.com

© Communauté de communes du Fronsadai - ne pas jeter sur une poubelle

SERVICE D'AIDE A DOMICILE ANFASIAD

42 avenue Fernand Pilot
 33133 GALGON
 Tél : 05 57 55 14 57

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilette mais pas de soins).

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) est dit "prestataire" lors qu'il met du personnel à disposition de la personne. Le SAAD est lui-même employeur de l'aide à domicile (à l'inverse du service dit "mandataire" où la personne est employeur du salarié).

ADAT GALGON

Avenue du Stade

33133 GALGON

Tel : 05.57.74.35.62

Contact : Mme FAURIE Myriam

Mail : adat1@wanadoo.fr

L'Association pour le Droit Au Travail, en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, L'AGI (ancienne CLIE), le PLIE, et divers organismes de formation vous permet d'être accompagné dans vos démarches vers l'emploi. Au sein de cette association, vous pourrez rechercher des offres d'emplois, bénéficier d'une aide à la rédaction d'un C.V., ainsi que des revues et de la documentation sur les emplois et formations existantes.

Mission Locale



La Mission Locale du Libournais accueille **les jeunes de 16 à 25 ans. Orientation, recherche d'emploi, formation, santé, logement, transport...** L'équipe de la Mission Locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation. Elle met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique. La Mission

Locale c'est aussi **l'Espace métier Aquitaine (EMA)**, espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous (sur rendez-vous) :

189 avenue Foch à 33500 LIBOURNE &

Mairie – 2 Esplanade Charles de Gaulle à GALGON (M. Yves DUBREUILH)

Par tél : 05 57 51 71 27 & par mail : M.locale.libourne@wanadoo.fr

Consultez notre site internet : www.missionlocale-libournais.org & rejoignez-nous sur Facebook

Le PLIE



Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** du Libournais coordonne les compétences disponibles sur son territoire et mobilise les entreprises locales avec une obligation de résultat : insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Le PLIE coordonne, anime et développe des outils d'insertion professionnelle sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des publics éloignés de l'emploi.

189, Avenue du Maréchal Foch, 33500 Libourne

E-mail : contact@plielibournais.fr & Tél. : 05 57 51 56 67

Consulter le site internet : <http://www.plielibournais.fr/>



La plateforme #Réa'J reste mobilisée pour répondre aux besoins des jeunes de moins de 30 ans ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés ou avec le moins d'opportunités afin de les aider dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Nous rencontrons les jeunes en fonction de leurs possibilités :

Au sein de **notre bureau du 29 cours Tourny à Libourne** sur rendez-vous

au sein de permanences notamment au sein des mairies lorsqu'elles nous mettent un bureau à disposition **dans l'espace public** au sein de leur **domicile**

La plateforme Réa'J propose un accompagnement entièrement individualisé et renforcé (entretiens une fois par semaine à minima).

Nous intervenons afin d'aider les jeunes sur des thématiques très variées en fonction de leurs besoins afin qu'ils puissent **s'inscrire pleinement dans un parcours professionnel qui leur correspond** : subsistance, mise à l'abri et logement, accès aux droits, accès aux soins, mobilité, addictions, parcours judiciaire, etc...

Nous leur proposons de les aider dans leur **insertion professionnelle** avec de la définition de projet, des propositions de stage d'immersion professionnelle, de la recherche d'emploi ou de formation.

Nous restons disponibles afin de répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous solliciter en nous contactant aux numéros ci-dessous si vous identifiez des jeunes qui auraient besoin de notre accompagnement. Nous pourrions les rencontrer de façon très réactive selon les modalités décrites ci-dessus.

Nadège TÉOULÉ, conseillère en insertion socio-professionnelle Libournais : 06 36 48 18 38

Elodie CHAUQUET, éducatrice spécialisée Libournais : 07 71 02 08 63

Alexandra FAURE, éducatrice spécialisée Haute Gironde : 06 01 19 89 92

Delphine CRESTÉ, conseillère en insertion socio-professionnelle Haute Gironde et Référente Plateforme : 07 71 06 11 94

CAMBRIOLAGES : VIGILANCE À LA TOMBÉE DE LA NUIT



Un cambriolage ne dure en moyenne que quelques minutes. Les cambrioleurs, quant à eux, agissent souvent de manière opportuniste et saisissent toutes les occasions qui s'offrent à eux pour passer à l'action.

Le passage à l'heure d'hiver et la tombée de la nuit plus précoce qui l'accompagne constituent pour eux une opportunité, car ils facilitent un repérage rapide avant un cambriolage.

À la recherche d'habitations inoccupées, ils se réfèrent souvent à l'absence d'éclairage dans une habitation au moment où le jour décline et où les occupants peuvent ne pas être encore rentrés du travail. En l'absence de lumières, une habitation a de grandes chances d'être inoccupée. C'est le signe pour eux que la voie est libre.

La fin d'après-midi et le début de soirée constituent donc des périodes sensibles en termes de cambriolages à cette époque de l'année. Outre les mesures classiques de protection (alarme, accès fermés...), vous pouvez simuler une présence à votre domicile en utilisant des dispositifs automatiques de programmation de l'éclairage. La vigilance entre voisins constitue également une méthode efficace de protection.

Si vous êtes amenés à vous absenter pour une période plus longue, vous pouvez aussi vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances auprès de votre brigade de gendarmerie.

En tout état de cause, si vous détectez une situation suspecte ou êtes victimes d'un cambriolage, alertez immédiatement le 17.

Annuaire des Professionnels...

COSMONOT

Présentation vidéo de domaine et d'activités professionnelles avec drone et caméra au sol.

Création audiovisuelle

Tournage – post-production

www.cosmonot.fr

studio@cosmonot.fr

BINBIN RENOVATION

PETITE construction, réparation et rénovation intérieur et extérieur

ALBIN JEAN-PHILIPPE

service pour particuliers

06 27 63 20 25

6 la chapelle 33141 saillans

J.V. PLOMBERIE

- Chauffage
- Sanitaire
- Gaz
- Dépannage / Rénovation

Jonathan Verdier
Tél. : 06 10 29 13 81
Email : verdier.jonathan33@gmail.com

Création Entretien Espace Vert

TEL : 06.69.55.49.00 c.e.v@hotmail.com

L'Entreprise C.E.E.V vous propose ses services pour tous vos travaux
Facilité de paiement 3 ou 4 fois sans frais
DEVIS GRATUIT



T.T.V.S
Tous Travaux Viticole Saillannaise

FARGEAS MARCEL
de la taille aux vendanges

17 ter lieu dit Reynaud
33141 Saillans
07.87.01.64.83
t.t.v.s@hotmail.com

Au fil de l'arbre
Elagueur diplômé "Taille et Soins aux Arbres"

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haie

Reneaud Jérémy
Tél. : 05 57 51 04 75 - 11, le Moulin - 33141 Saillans
Mobil : 06 84 23 79 63 - Email : jeremyreneaud@hotmail.com

Imprimé sur papier recyclé - Siret : 509 673 521 00019 APE : 0240 Z - SARL au capital de 4000€



Emilie BOUCARD
Conseiller en immobilier

06 26 47 87 92
emilie.boucard@iadfrance.fr
Libournais (33)

iadfrance.fr

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IBD France immatriculé au RSAC de Libourne sous le numéro 707453992 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IBD France SAS.

ENT LAURENT.S

CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 537 944 433 00012 APE 4391 A

**VENDANGES - RACOTAGE - PRESTATIONS VITICOLES MÉCANIQUES
PRÉPARATION DE SOL - TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

GM VitiAgri
TRAVAUX VITICOLES

Guillaume FAURIE
06 23 60 23 96

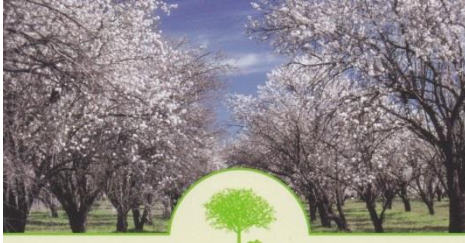
faurie.guillaume33@gmail.com
1B lieu-dit Coulet 33240 VÉRAC

conception / image3D / maquette

Helene ROY 0687207449
3 cardeneau 33141 SAILLANS

brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr

ARCHITECTE D.E. / H.M.O.P.



LA PÉPINIÈRE
52 route de Cavignac 33133 Galgon
Tel : 09.72.82.55.42

Faurie New TP
Constructeur d'extérieur

Terrassement, VRD, Assainissement
Maçonnerie
Piscine

Faurie Romain
Gérant

61 rue bel air
33910 Saint ciers d'abzac
faurienewtp@gmail.com

0629717694

Champdavoine Kevin
Artisan Peintre

Peinture int/ext
Neuf et rénovation
Revêtement sol et mur



06 43 09 43 94
kevin.peintre33@gmail.com
Rue de l'enfance - 33910 St Ciers d'Abzac

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Que peut-elle vous apporter ?

- Grand moment de détente et de lâcher prise
- Une régulation des énergies de vos différents organes et grands systèmes
- Une remise en route de l'équilibre de votre corps (action sur la constipation, les maux de dos, la nervosité, les troubles du sommeil,...)
- Un retour à un calme et une paix intérieure

Comment se passe le soin ?

Lors du premier rendez-vous, le praticien vous posera quelques questions afin de faire connaissance, et de comprendre les premiers motifs qui vous ont conduit jusqu'à la réflexologie. Le but est d'orienter et de personnaliser votre soin, et ce à chaque rencontre.

La pratique de la réflexologie se fait par massage, reptation, ou pression ; certains points peuvent être sensibles, mais en rien douloureux. Pas de crainte non plus, la réflexologie ne chatouille pas !

A quelle fréquence espacer les soins ?

Tout dépend de la demande initiale, de votre laisser aller lors du soin et surtout de la réaction de votre corps après le soin. Les deux premières séances doivent cependant n'être espacées que d'une seule semaine ; puis le rythme sera fixé ensemble, entre votre ressenti et le mien.

Tarif : 45€



ETIOTHERAPIE

Qu'est-ce que l'étiothérapie ?

C'est une thérapie émotionnelle... son concept est que chaque émotion qui nous transperce à un moment ou un autre de notre vie, constitue un sac. Si nous parvenons à métaboliser cette émotion dans chaque état de notre corps (physique, psychique et biologique), nous continuerons à avancer sereinement dans notre vie. A l'inverse, si le « sac » ne se vide pas, nous aurons des difficultés répétitives, et le même type d'émotion s'accumulera dans ce « sac ».

L'étiothérapie est là pour nous faire conscientiser ces informations, et les refaire circuler dans nos 3 états de corps cités plus haut. Une fois la circulation reprise, notre corps et notre conscience travailleront ensemble, sans nœud, et nous ferons avancer plus légèrement.

Comment se déroule une séance ?

Sans aucune douleur ! Après avoir ôté montre et bijoux de famille, vous êtes tranquillement installé, de façon à vous laisser aller. Le praticien vous prend le pouls, et grâce à des points d'auriculothérapie, vous allez, ensemble, progresser dans votre soin. Dans l'idéal, les échanges sont favorables, mais si vous n'êtes pas très bavard, le corps va travailler quand même !

Le praticien est le lecteur de vos émotions, apportées par votre corps. Concrètement, il ne vous dira que ce que vous êtes en mesure d'entendre au moment du soin, soit au fur et à mesure ...

Quand devez-vous revenir ?

Ecoutez-vous, et vous saurez quand revenir ! De manière générale, il est conseillé de laisser un minimum d'un trimestre entre chaque séance. Il faut laisser votre corps s'habituer à sa nouvelle organisation (puisque vous aurez vidé un sac, un nœud en moins !)

Tarif : 50€



Accompagnement
vers le bien-être

Réflexologie Plantaire

Étiothérapie

Fanny Fudal Gibertaud

06 23 39 33 92

fannyfudal@gmail.com

Auxiliaire de vie



Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03**

Véronique - Fronsac et alentours

06.89.18.58.96

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

INFIRMIERE LIBERALE DU SECTEUR

Galgon : Mme Astrid BERSON 06.60.90.46.89

Villegouge : Mme Magali GARON, Tiphaine DESAUNAY, Cabinet infirmier 05 57 84 89 76

Numéros utiles...

Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

ENGIE (ex GDF SUEZ) : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Raccordement : 0 810 224 000

SOGEDO 05.57.94.01.07 st-andre@sogedo.fr

N° Dépannage 05.57.43.60.47

ORANGE : Accidents ou intempéries 0800 083 083

Ou signaler une panne ou un accident sur le réseau : <https://dommages-reseaux.orange.fr>

SMICVAL (ordures ménagères, déchetterie, commande de poubelles, commande de composteur) :
05.57.55.39.79

	Numéro européen d'urgence : 112
	Gendarmerie de VILLEGOUGE : 17
	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 Standard : 05.57.55.89.41
	SAMU : 15
	SAMU SOCIAL : 115
	Enfance en danger : 119
	Violences faites aux femmes : 3919

VOUS ETES TEOIN DE MALTRAITANCE ANIMALE ?

Contactez les organismes compétents avant qu'il ne soit trop tard

Donnez un maximum d'informations. Vous pouvez le faire anonymement donc aucune conséquence pour vous.

La fondation 30 millions d'amis.....	01.56.59.04.44
La fondation Brigitte Bardot.....	04.45.05.14.60
L'association Stéphane Lamart.....	01.44.75.00.47
La SPA	01.43.80.40.66
La confédération nationale des SPA.....	04.78.38.71.85
La fondation Assistance aux Animaux.....	01.39.49.18.18
Brigade animale bénévole	uniquement sur Facebook

Association pour la Défense et la Sauvegarde de Abeilles en Gironde



Frelon asiatique
Vespa velutina
Taille réelle 3 cm



Frelon européen
Vespa crabro
Taille réelle jusqu'à 4 cm

TAILLE ADULTE	Reine : 24-32 mm Ouvrière : 17-26 mm Mâle : 19-27 mm	Reine : 27-39 mm Ouvrière : 19-30 mm Mâle : 21-31 mm
DESCRIPTION	La tête est orange avec un front noir. Le thorax est entièrement brun noir. L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé. Les pattes sont jaunes à leur extrémité.	La tête est jaune avec un front orangé. Le thorax est taché de roux de noir et de jaune. L'abdomen est entièrement jaune rayé de noir. Les pattes sont brunes.
NID	Plutôt sphérique et pouvant atteindre 80 cm de haut.	Plutôt conique et de plus petite taille que l'asiatique, en général, moins de 40 cm de diamètre.
LOCALISATION	Principalement sud-ouest et ouest de la France.	Très commun dans la France entière.

A.D.S.A.33



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)



Bourdon terrestre
(*Bombus terrestris*)



Guêpe commune
(*Vespa vulgaris*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)



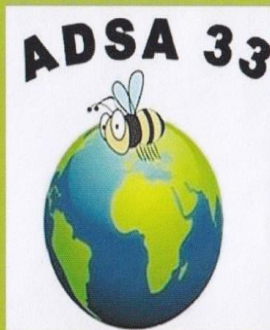
SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**
et retrouvez toutes nos ACTUALITÉS



ADSA33

adsa33.over-blog.com

GUIDE pour lutter contre le frelon asiatique



Destructions rapide des nids de frelons asiatiques

Contact: 06 78 18 32 34

Email: adsa33.gironde@gmail.com

Site internet: adsa33.over-blog.com

Destruction des nids de frelons contact: 06 78 18 32 34



A.D.S.A.33

"Nouveau venu" depuis 2004 dans le sud de la France, le frelon asiatique est également appelé "frelon à pattes jaunes", et présente un corps sombre.

Les reines s'enterrent pour passer l'hiver et bâtissent une amorce de nid en avril/mai, le plus souvent en haut de grands arbres, à proximité d'un point d'eau. Elles s'en occupent elles-mêmes dès les premières pontes et les premières ouvrières prennent le relais.

En juillet, le nid peut atteindre vingt centimètres de diamètre, à la fin de l'été et en automne, ce diamètre peut être de quatre-vingt centimètres de diamètre, pour un mètre de hauteur. A l'entrée de l'hiver, le nid n'est plus actif et les frelons meurent.

Le frelon asiatique n'est pas plus agressif que le frelon d'Europe, c'est le nombre plus important d'individus dans un nid qui accroît le danger vis-à-vis de l'homme.

PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Il est important de respecter un périmètre de sécurité de cinq mètres autour du nid.



PRÉPARATION DES APPÂTS

Soit 3cm de hauteur de jus de pomme 100% pur jus pressé.

Ou bien 1/2 litre de bière+2 cuillères de sucre ou de miel.

Ou bien 1/2 litre d'eau+3 cuillères de sucre ou miel+un verre de vinaigre rouge.

Ou bien: vin blanc doux, ou adouci avec sucre ou miel+ 20 à 30 ml de sirop de menthe (un petit verre).

PÉRIODE DE PIÉGEAGE

Association pour la Défense et la Sauvegarde des Abeilles en Gironde

Du 15 février à fin avril - Du 15 octobre à fin novembre

Les fondatrices ne circulent que durant ces deux périodes, le reste du temps, trop d'insectes sont piégés. L'installation préventive de pièges hors périodes à risque ou dans des ruchers où aucun frelon asiatique n'est détecté, n'est pas recommandée (effets sur d'autres espèces et coût financier injustifié).

Ces dates peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Pour ceux qui possèdent un rucher : le frelon asiatique exerce une pression significative sur les colonies d'abeilles entre les mois d'août à novembre.

Cycle du frelon asiatique

Visitez notre site: adsa33.over-blog.com

Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Cycle 1 Piégeage	Ponte	Ecllosion 1ère génération							
				Cycle 2		Prédations des abeilles			Forte prédation	Mort des mâles et des ouvrières	
		Nid de la taille d'une balle de Tennis		Abandon et création d'un nouveau nid plus gros qu'un ballon de foot			Cycle 3				Hivernation des femelles fécondées
						Pontes		Reproduction		Cycle 4 Piégeage	



ADSA33

Association pour la Défense et la Sauvegarde des Abeilles "ADSA33"

PRÉPARATION ET POSITION DU PIÈGE

Le piège à frelons s'utilise à l'extérieur et fonctionne comme une nasse : entrée facile mais sortie impossible.

Il doit être posé à 1m - 1m50 du sol, un peu à l'écart des bâtiments d'habitation.

Mode d'emploi :

- remplir le piège avec l'appât liquide puis clipser le bouchon sur la bouteille

Les pièges s'utilisent partout : abords des piscines, terrasses, jardins, vergers... Ils peuvent se suspendre ou se poser.

Si vous possédez un rucher, les pièges doivent être placés sur le côté ou derrière les ruches attaquées, leurs ouvertures étant disposées à hauteur des planches d'envol. Le nombre de pièges à installer est adapté à la taille du rucher et peut aller jusqu'à 1 piège/2 ruches.

ENTRETIEN DU PIÈGE



L'utilisation des pièges requiert un entretien régulier et fréquent (tous les 3 jours), et remplacement de l'appât tous les 15 jours pour diverses raisons :

- la dégradation et l'évaporation rapide de l'appât,
- en cas de forte présence, les individus de frelon asiatique capturés peuvent rapidement occuper l'intégralité du volume de la bouteille piège, rendant le piège inopérant.

Dans ce cas déclipsez le bouchon, fermez la bouteille en vissant son bouchon d'origine et jetez-la à la poubelle.

Lors du renouvellement des appâts, il est important de vider délicatement les pièges sans les nettoyer, afin de ne pas lessiver les odeurs attractives de phéromones laissées par le frelon asiatique sur les parois (le frelon attire le frelon)



A.D.S.A.33

Pour toute destruction d'un nid : contactez le 06.78.18.32.34

Chaque fondatrice piégée équivaut à un nid en moins, soit 10 000 individus (population par nid)

Cycle 1 15 Février au 15 Avril	lorsque la température est clémente les reines hivernantes sortent de leur cachette, cherchent de la nourriture et un endroit pour construire un nid.	Piégeage
Cycle 2	La reine va construire les premières alvéoles pour pondre ses oeufs qui donneront naissance à des ouvrières.	
Cycle 3	La colonie se développe et le nid va augmenter en volume, les ouvrières rapportent des proies (abeilles) afin de nourrir le couvain.	
Cycle 4 15 Octobre à fin décembre	Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver, seules les reines fécondées survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid est abandonné.	Piégeage

Voyage dans le temps...

LA POULE AU POT A FAIT DÉPLACER DU MONDE



La salle des fêtes était comble samedi soir pour la traditionnelle soirée « poule au pot », organisée par l'Association des Anciens combattants. Même s'il a un peu... traîné, tout le monde, unanimement, a apprécié ce repas campagnard dignement préparé. Toutes celles et ceux qui ont participé au succès de cette soirée ont été félicités par M. le Maire, Jean Tillet, au nom de la nombreuse assistance.

Parmi les personnalités et élus, on pouvait reconnaître M. Jean-Pierre Baret, maire de Périssac ; Jean Tillet, maire de Saillans, ainsi que Mme Pelletier et J.-P. Duffieux, adjoints ; MM. Marc Feydiou et Patrice de Tafin, conseillers municipaux.

Il faut croire que cette soirée a su retenir l'attention de certains, qui ont fait la route depuis Bordeaux... et ne l'ont pas regretté.

Novembre 1992





Réalisation de Mme Solange HERVE



CRÉATION ET IMPRESSION
DE VOTRE **BULLETIN MUNICIPAL**
RÉALISABLE D'APRÈS VOS FICHIERS

L'impression écologique pour votre bulletin municipal
effectuée avec des encres végétales, sur du papier écologique certifié PEFC
(Programme de reconnaissance des certifications forestières) ou équivalent.

CONTACTEZ-NOUS

Tél : **05 57 74 27 03**
6 rue de l'Eglise - 33910 SAINT DENIS DE PILE
e-mail : sococi@wanadoo.fr

IMPRIMERIE SOCOCI
TYPO - OFFSET - DORURE A CHAUD

PUBLICATION
Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE
Supervision : Commission de l'information
Rédaction, conception, réalisation : secrétariat, Commission de l'information
Impression : Imprimerie SOCOCI
Papier : Ecologique, certifié PEFC
Distribution : Services techniques municipaux